Commune de Vresse-Sur-Semois

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article L1122-11 - Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 1122-12, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Article L1122-12 - Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Article L1122-13 - §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour. Le règlement d'ordre intérieur visé à l'article L1122-18 peut prévoir que le secrétaire communal ou les fonctionnaires désignés par lui fournissent aux conseillers qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant au dossier ; dans ce cas, le règlement d'ordre intérieur détermine également les modalités suivants les quelles ces informations techniques seront fournies.

Article L1122-14 - Les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du conseil communal.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du conseil communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article

L1122-12.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Article L1122-15 – Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Article 1122-17 – Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation

Vresse-sur-Semois, le 17 mars 2021

Madame,
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu **le jeudi 25 MARS 2021 à 20h00 en la salle de valorisation des produits du terroir, La Glycine, rue Albert Raty, 83 à Vresse**

Ordre du jour :

Séance publique

1. Intercommunale Vivalia / approbation ordre du jour AG
2. Assurance hospitalisation : adhésion marché public Service Fédéral des Pensions
3. Distribution d'eau : extension rue de Durmont, Bohan approbation convention
4. Mesures Covid / allègement fiscalité locale / décision
5. Modification voiries / décision
6. Travaux forestiers 2021 élagages et dégagements forestiers
7. Travaux : étude et direction réfection du pont du tram à Nafraiture
8. Marché de services : déneigement 2021 2022 : fixation conditions du marché
9. Marchés de fournitures / achat panneaux et accessoires routiers / conditions du marché
10. Marché de fournitures : modification cch achat matériel fleurissement 2021
11. Tourisme / Stratégie de marketing / Convention BEP
12. Tourisme /conception d'une stratégie de marketing territorial / examen cahier des charges
13. Travaux / maison communale / rafraîchissement salle du collège

Huis clos

1. Enseignement : ratification désignation enseignants temporaires

Par le Collège,

Le directeur général — Le bourgmestre

Dominique Leduc — Arnaud Allard

SEANCE DU 25 MARS 2021

1. **INTERCOMMUNALE VIVALIA / APPROBATION ORDRE DU JOUR AG**

L'intercommunale Vivalia tiendra sa prochaine assemblée générale extraordinaire le mardi 30 mars prochain à 18h30. Le Conseil est invité à en approuver son ordre du jour composé de 2 points :

- Approbation ordre du jour AG
- Modifications statutaires.

2. **ASSURANCE HOSPITALISATION / ADHESION MARCHE PUBLIC SERVICE FEDERAL DES PENSIONS**

Le Service Fédéral des Pensions – Service social collectif propose d'adhérer au marché de services portant sur la conclusion d'une assurance collective hospitalisation et maladie grave couvrant les périodes du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025
C'est au Conseil qu'il appartient de décider de cette adhésion.

3. **DISTRIBUTION EAU / EXTENSION RUE DE DURMONT BOHAN /APPROBATION CONVENTION**

Cela fait quelques temps que le Collège a entendu la demande d'un riverain de la rue de Durmont qui sollicite le raccordement de son habitation à la distribution d'eau.
Le service a dressé un devis s'élevant à 19 268,64 €.
Le Code de l'eau impose au distributeur de prendre en charge 100 €/m avec un maximum de 4000 € ; il reste donc 15 268.64 € à charge des riverains ; le collège vous propose d'approuver une convention qui lierait la commune aux demandeurs et qui prévoit un remboursement si un autre riverain vient à demander un raccordement dans les 10 ans.

4. **MESURES COVID / ALLEGEMENT FISCALITE LOCALE / DECISION**

Comme il a pu le faire pour les taxes séjour hôtel et les emplacements de marché, le Conseil est invité à étudier la possibilité d'accorder des allègements de la fiscalité locale. La Région Wallonne accorde une compensation à concurrence de 14 543,50 €

5. **MODIFICATIONS VOIRIES**

Le Conseil est invité à se prononcer sur 3 projets de modification de voirie, concernant tous trois la création d'une voie lente

- Le tronçon « Bohan – frontière française »
- Membre, le tronçon visant à éviter le carrefour des rn
- Chairière – Alle (ancien vicinal)

6. **Travaux forestiers 2021 : marché de services pour élagages et dégagements forestiers**

En décembre 2020, vous avez approuvé des projets d'investissements forestiers. Ils comportaient notamment des travaux d'élagage et de dégagements de plantations.
Vous êtes donc invités à arrêter les conditions d'un marché de services pour ces prestations.
Le Collège communal vous propose un projet comportant 35 lots pour un total estimé de 32467,00 € HTVA à passer par procédure négociée sans publication préalable.

7. **Marché de service / Etude et Direction pour les travaux de consolidation du pont du tram à Nafraiture / Conditions du marché**

Le projet d'investissement communal 2019/2021 (PIC) que vous avez défini en octobre 2020 prévoit notamment les travaux de consolidation du pont du tram à Nafraiture ;
Il convient de désigner un auteur de projet pour rédiger un cahier des charges et diriger les travaux.
Aussi, vous êtes invités à arrêter les conditions d'un marché pour cette mission de service. Des conditions vous sont présentées : elles prévoient une mise en concurrence par procédure négociée sans publication et une dépense estimée à 9438€ TVAC.

8. **Marché de service / déneigement 2021-2022 / Conditions du marché**

Un examen approfondi des conditions actuelles de déneigement fait état de plusieurs difficultés à conserver l'intégralité du déneigement aux missions communales.
La nécessité de disposer de matériel spécifique adéquat, l'usure prématurée des véhicules, le très grand nombre d'heures prestées à ce service récupérables en simple, en 1,5 fois ou en double selon le moment des prestations,.....
Une réflexion a été menée pour évaluer les avantages et les inconvénients à confier cette tâche à un partenaire privé. Le Collège communal a estimé qu'il était opportun de créer un marché de service (au moins l'hiver prochain) pour en juger des effets.

Il vous est donc proposé d'adopter les conditions d'un marché de service pour le sablage et déneigementdes axes routiers de la commune pour l'hiver 2021/2022.

9. Marché de fournitures / Achat panneaux et accessoires routiers / Conditions du marché

Le Service voirie et mobilité doit renouveler/compléter/mettre aux normes son matériel de signalétique routière et a dressé un inventaire des panneaux et accessoires à acquérir.
Un cahier des charges a été rédigé pour l'achat et la livraison de panneaux routiers, poteaux, barrières de chantier, signaux de chantier matériel de fixation,.... pour une dépense estimée de 11.455 € hors TVA ou 13.860,55 €, 21% TVA comprise ;
Il vous est proposé d'adopter les conditions du marché pour lequel le Collège vous propose la procédure par facture acceptée.

10. MARCHE DE FOURNITURE PROJET ACHAT MATERIEL FLEURISSEMENT 2021 / CONDITIONS DU MARCHE

Le 17 décembre dernier, le Conseil approuvait le projet d'achat de matériel afin d'améliorer le fleurissement dans les villages de l'enclave et à Laforêt.
Lors de la mise en adjudication, des interprétations ont entrainé quelques divergences entre des adjudicataires Soucieux d'éviter de problèmes de recours, le Collège a décidé de renoncer à ce marché et d'en lancer un nouveau après avoir affiné le cch ; c'est ce nouveau document que vous êtes invités à arrêter.

11. Tourisme / Stratégie de marketing / Convention BEP

L'objectif de cette mission est de créer une stratégie de marketing territorial pour la Commune de Vresse avec deux points d'attention principaux :
1. Créer une identité touristique forte mettant en valeur les atouts de la commune de Vresse sur Semois
2. Doter la commune des moyens de communication nécessaires pour en faire une destination touristique de qualité des Ardennes.

Le conseil est amené à accepter la présente convention

12. TOURISME / CONCEPTION STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL / APPROBATION CAHIER DES CHARGES

Dans la continuité du point précédent, le Conseil est invité à prendre connaissance du cahier des charges dressé par le Bureau Economique de la Province de Namur et notamment des 3 étapes :

- Étape 1 : stratégie de marketing territorial
    - Prise de connaissance du territoire
    - Définition de l'identité touristique
    - Déclinaison des scénarii
- Etape 2 : déploiement de l'identité « Vresse »
    - État des lieux des moyens communicationnels et promotionnels
    - Charte graphique et signalétique
    - Cahier des charges du site internet
- Etape 3 : plan d'action pluriannuel : définir une dizaine d'actions à mettre en place pour traduire l'identité de Vresse-sur-Semois en aménagements, en comportements et en communication.

13. TRAVAUX / MAISON COMMUNALE / RAFRAICHISSEMENT SALLE DU COLLEGE

Comme dans toute habitation, il convient d'intervenir plus ou moins régulièrement dans chaque pièce pour les rafraîchir. Il en est de même pour la maison communale ; aussi le collège vous propose de débuter par l'aile droite de l'étage de la maison communale :
Travaux prévus variant suivant les pièces, pose de parquets, peinture plafonds et murs, électricité + remplacement châssis salle du collège
Estimation achat matériaux ; 18 000 € ; les travaux seront réalisés par le personnel communal.